

Ségolène ROYAL à la Maison de la Chime – 3 mars 2007

Allocution sur la Défense

Le souci de la Défense nationale est au cœur même de la fonction présidentielle. C'est sur la détermination du Président de la République que repose la crédibilité de notre dissuasion, ultime garantie de la paix. Il est donc naturel que le débat sur l'avenir de notre défense se noue, au moment où les Français sont invités, lors de l'élection présidentielle, à faire connaître leur volonté.

La défense conditionne la pérennité de la nation, sa capacité à faire respecter sa liberté, la manière dont elle entend, avec ses partenaires européens, construire une communauté de destin.

La défense doit être l'affaire de tous. Chacun doit pouvoir comprendre pourquoi nous avons besoin d'une défense et ce que nous devons attendre de la politique de défense. C'est sur une vision claire de ces enjeux que peut se construire la meilleure des défenses : celle qui s'enracine dans la confiance des citoyens.

Quels sont ces enjeux, aujourd'hui et demain ?

L'histoire nous enseigne que le plus grand danger est toujours d'apprécier les menaces d'aujourd'hui avec les moyens d'hier. L'effort de défense suppose une capacité d'anticipation.

Le monde d'aujourd'hui ne ressemble nullement à celui qui nous avait été promis à la fin des années quatre-vingt, quand le rideau de fer qui séparait l'Europe s'est brisé. Ni la fin des antagonismes, ni l'épuisement des rivalités Est-Ouest dans le monde n'ont accouché d'un monde tranquille. Les guerres qui ont suivi la disparition de l'URSS ont été plus nombreuses et au total aussi meurtrières que celles de la guerre froide.

C'est pourquoi j'entends, à partir de l'analyse des menaces d'aujourd'hui, maintenir et adapter notre effort de défense, appuyé sur une confiance renouvelée entre les citoyens et la défense.

I - Les menaces d'aujourd'hui

Le réveil des nationalismes, la crise ouverte du Proche et du Moyen-Orient, l'âpreté de la compétition pour les matières premières et l'énergie, demain sans doute les conflits pour l'accès à l'eau, le réchauffement climatique et le creusement des inégalités Nord-Sud dessinent un univers dangereux, où la paix doit relever de nouveaux défis. Mais ce sont la prolifération, le terrorisme et les nouveaux désordres du monde qui constituent les menaces les plus tangibles.

1. La prolifération

La prolifération concerne les armes nucléaires, chimiques, biologiques, ainsi que les moyens balistiques.

La prolifération nucléaire est la plus inquiétante. La communauté internationale, depuis le Traité de non prolifération, a pu contenir, à quelques exceptions près, ce mouvement préoccupant. Mais cet effort est mis à l'épreuve aujourd'hui, malgré les signes encourageants sur la Corée du Nord.

L'accès de l'Iran à l'arme nucléaire et à ses vecteurs serait un signal redoutable. Nous sommes à un tournant : le principe de non-prolifération est mis à l'épreuve. La France doit faire le choix d'une fermeté sans faille pour que l'Iran, qui a signé le traité de non prolifération nucléaire, adopte un comportement de membre responsable de la communauté internationale et se soumette aux contrôles de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Car si cette limite était franchie, l'avalanche des conséquences et de la nucléarisation ne pourrait plus être arrêtée.

En tout état de cause, le risque de prolifération, de développement d'armes de destruction massive,

nucléaires, bactériologiques ou chimiques, associées à des vecteurs balistiques ou des missiles de croisière, forme un tableau des menaces d'aujourd'hui, qui n'ont plus grand chose à voir avec celles de la guerre froide.

2. Le terrorisme

De la même façon, le développement du terrorisme fait partie des risques que doit résolument affronter la France.

Je n'entends pas mettre mes pas dans ceux de l'administration américaine, qui semble faire du terrorisme une menace de même nature que celle des conflits Est-Ouest d'hier. Ce n'est pas le déploiement inconsidéré de la force à travers des opérations préventives unilatérales qui réduira cette menace. La réponse doit être aussi politique et tiendra dans la nature des relations que nous établirons avec le monde arabo-musulman. Il faudra assécher le terreau des rancœurs et des humiliations sur lequel prospèrent les intégrismes et les terrorismes. Comme je l'ai dit le 11 février dernier en présentant mon Pacte présidentiel, notre politique étrangère liera étroitement le souci de la justice à l'égard du peuple palestinien et son droit à un Etat viable, et celui de la sécurité à laquelle a légitimement droit le peuple israélien.

Mais nous devons voir le monde tel qu'il est. La France pourra nouer une véritable alliance pour le progrès avec les pays de cette région, faisant le pari de la modernité, au service de la justice économique et politique. Mais elle ne pourra pas faire l'impasse sur les rancœurs que cette politique pourrait soulever dans les milieux intégristes hostiles à toute ouverture, et acharnés à creuser le fossé entre le Sud et le Nord.

Nous devons être prêts à faire face à toute menace terroriste d'ampleur visant la France, ses approvisionnements, mais aussi ses réseaux d'électricité, d'eau potable, de transports, de télécommunications...

Notre système de défense doit être préparé à protéger les Français contre les risques d'attentats.

3. Le désordre du monde

Le désordre du monde et le déséquilibre des forces génèrent un univers instable.

Le monde n'est pas plus sûr après l'intervention américaine en Irak : le terrorisme fanatique a trouvé de nouveaux renforts, la guerre civile fait rage, l'unité de l'Irak compromise menace toute la région, le leadership iranien pose de nouvelles questions, au Liban comme en Palestine.

Le monde n'est pas plus sûr en Afrique, même si des conflits pendents depuis des années ont trouvé récemment une issue. Le drame du Darfour, la situation en Côte d'Ivoire, nous rappellent que nous n'avons pas droit à l'indifférence. Et la pauvreté qui s'aggrave est source de fortes menaces, de déplacements massifs de populations, de migrations de la misère. L'aide au développement est le plus sûr chemin vers la paix.

En Asie, les tensions entre l'Inde et le Pakistan ne sont pas apaisées, la stabilité de l'Afghanistan n'est pas assurée et le Japon et la Chine s'inquiètent de la recherche d'un nouvel équilibre en Extrême-Orient.

En Europe même, nous devons rester vigilants face aux risques de résurgence des passions dans les Balkans ou aux lisières de l'Union européenne.

Le traitement des crises par l'Organisation des Nations Unies, qui est la règle, est biaisé par le fait que seule une puissance, les Etats-Unis, est capable de projections de forces où que ce soit dans le monde, même et y compris sans l'accord du Conseil de sécurité.

La France et l'Europe sont attachées au multilatéralisme. Puissances militaires mais sans ambition impériale, elles entendent contribuer à la sécurité collective fondée sur le respect du droit international.

Cette situation invite à un effort de défense adapté aux réalités d'aujourd'hui et de demain. Nous ne pouvons nous contenter de perpétuer des programmes conçus dans un contexte devenu obsolète. Nous ne pouvons pas faire l'économie d'une réévaluation permanente de nos moyens, en fonction des menaces réelles. Il y a des choix à faire et c'est la responsabilité du Président de la République de procéder aux arbitrages nécessaires, en en saisissant la nation et le Parlement, et en en expliquant la portée.

C'est pourquoi je souhaite qu'un nouveau livre blanc soit élaboré . Le précédent date de 1994.

Le lien armée-nation est essentiel. J'entends le fortifier.

La solidité de notre défense repose sur l'adhésion de tous les Français aux principes qui la fondent. La professionnalisation ne doit pas aboutir à un desserrement du lien entre armée et nation.

Pour cela, il faut :

- que la politique de défense et la définition de l'outil militaire fassent l'objet d'un débat national qui ne reste pas confiné aux cercles d'experts ;
- que le Parlement dispose de moyens sérieux de contrôle et qu'il les exerce efficacement, afin de soustraire la défense au domaine réservé pour la réintégrer dans le domaine public ;
- que les militaires accèdent à la pleine citoyenneté ; les restrictions de tous ordres qui leur sont opposées seront levées.
- que la jeunesse soit associée à l'effort collectif de défense à travers un service civique court qui pourrait comporter un volet militaire.
- On ne saurait bien entendu prétendre se préoccuper de la sécurité de notre pays et commencer par opposer les Français entre eux ! Nous savons, depuis Valmy, que la défense de la patrie est l'incarnation la plus ardente de la solidarité nationale, l'expression vivante d'un attachement à des valeurs communes.

Lorsque la France est divisée, elle est faible. Lorsqu'elle réunit tous les siens, elle est forte. Dans ces conditions, c'est toujours une faute pour qui brigue l'investiture suprême que de semer la discorde dans notre société, stigmatisant les uns, communautarisant les autres !

A cet égard, je veux incarner la continuité de l'unité nationale car je sais que la République est la force de la France. Sans unité nationale, il n'y a pas de politique de défense crédible et durable.

II – C'est ainsi que j'entends à la fois maintenir et adapter notre effort de défense.

1. La dissuasion

Au cœur de notre dispositif la dissuasion garantit en dernier ressort notre liberté. Je veillerai à ce que cet outil indispensable de notre indépendance politique et diplomatique garde en permanence sa crédibilité et dispose des moyens de sa modernisation.

Notre dissuasion restera fondée sur le principe de stricte suffisance. Ni la fuite en avant dans la miniaturisation, ni la dérive vers des conceptions d'emploi ne seront tolérées même si nos armes doivent être adaptées en permanence pour tenir compte de l'évolution des menaces. Dans les négociations internationales de désarmement, notre voix sera forte parce qu'elle sera fondée sur l'exemple : nous n'ambitionnons pas de rivaliser avec les 7000 têtes américaines ou russes. Mais nous entendons garantir notre sécurité ultime, avec une dissuasion maintenue à son seuil de crédibilité.

La dissuasion n'est pas une arme de bataille, c'est l'arme du non-emploi. Elle rend irréaliste et déraisonnable toute idée d'agression à l'encontre de nos intérêts vitaux.

Le programme de simulation, remplaçant heureusement les essais nucléaires, sera poursuivi. S'agissant des vecteurs sous-marins et aériens, le renouvellement engagé, sera mené à bien, de même que la livraison du sous marin lance-engins de nouvelle génération.

Mais l'horizon 2015, qui borne ces programmes, est proche. C'est pourquoi je lancerai très vite un

chantier de réflexion ouverte, associant les militaires, -tant l'Etat-Major des Armées que la Délégation aux affaires stratégiques et la Délégation générale pour l'armement-, les chercheurs, les universitaires, les diplomates, bien sûr le Parlement, et à travers lui tous les Français, pour préparer les choix concernant la dissuasion de l'après 2015.

2. La défense est globale

Les menaces nouvelles auxquelles nous aurons à faire face sont multiformes. Le terrorisme, la déstabilisation, venant d'Etats ou de groupes non étatiques seront au premier rang.

Pour y faire face, il faudra renouer avec l'idée forte selon laquelle toute défense est globale. Le renseignement, l'intelligence économique, la défense du territoire, celle des réseaux de télécommunications, la protection de l'eau potable : tout se tient. Et le ciment - on ne le rappellera jamais assez - se nomme le civisme. Nous le savons depuis Thucydide, ce qui fait la force des cités, ce ne sont pas les murailles, mais la volonté des citoyens. Contre une menace terroriste d'ampleur, les équipements les plus modernes seront inaptes à protéger nos concitoyens.

J'attache donc une grande importance à l'organisation de la défense du territoire, au rôle de la gendarmerie et à celui des réserves. Non seulement la défense du territoire ne doit pas être perdue de vue, pour cause de multiplication des opérations extérieures, mais elle doit être mise à niveau compte tenu des réalités d'aujourd'hui.

Le renseignement y contribue de manière décisive. Renseignement acquis depuis l'espace : c'est le but du programme Hélios II, qui bénéficie de la coopération avec l'Italie la Belgique, l'Espagne et l'Allemagne. Mais aussi renseignement traditionnel, qui appelle plus de coopération entre les différentes directions qui en sont chargées. J'ajoute que la France, comme les autres grandes démocraties du monde, mettra en place un dispositif de contrôle parlementaire sur les activités de renseignement. Non seulement ce contrôle ne nuira pas à l'efficacité de ces services, comme les exemples étrangers le montrent, mais il leur conférera une légitimité dont ils ont besoin.

Les télécommunications sont un autre enjeu. Le satellite Syracuse III nous donne un bon niveau d'autonomie stratégique.

Enfin, j'invite à considérer sans naïveté les enjeux de l'intelligence économique. Nous devons protéger les capacités industrielles de nos secteurs vitaux. Nous devons en particulier veiller à la bonne santé du tissu de petites entreprises innovantes, maîtrisant des technologies clés. Notamment par l'attribution de crédits de recherche. Ces entreprises ne doivent pas être livrées à des prédateurs qui peuvent être mal intentionnés. La sécurité économique est partie intégrante de notre défense.

Je veillerai à ce que la recherche militaire ait davantage de retombées dans le domaine civil. De très nombreux emplois directs et indirects en dépendent, notamment dans le domaine des nouveaux matériaux, des télécommunications, de l'informatique, des transports, de la santé.

3. Notre effort de défense sera hiérarchisé

J'entends maintenir à son niveau actuel l'effort de défense. C'est dire qu'à l'intérieur de ce budget, une évaluation rigoureuse de l'adaptation des moyens aux menaces sera de mise.

Par ailleurs, je veillerai à ce que toutes les coopérations européennes possibles soient recherchées avant le lancement d'un programme.

Les discussions engagées avec la Grande-Bretagne ne permettent pas encore d'envisager aujourd'hui avec certitude la construction d'un second porte-avions pour notre pays. Un gouvernement en fin de mandat et de législature ne saurait, en démocratie, vouloir rendre « irréversible », comme je l'entends dire au sujet du deuxième porte-avions, un programme qui incombera entièrement à son successeur, et dont la nécessité de surcroît n'apparaît pas clairement établi sans visibilité sur ce que sera le futur modèle d'armée. Surtout, le groupe aéronaval trouve dans la projection de force sur des théâtres extérieurs lointains sa principale justification. Or, la défense nationale ne signifie pas la multiplication sans discernement d'opérations extérieures qui peuvent être fort éloignées de nos intérêts directs. Une juste appréciation de nos moyens et une

conception différente de notre diplomatie, spécialement en direction du Proche et Moyen-Orient ou en direction de l'Afrique, me conduisent à hiérarchiser nos priorités. Le calendrier préserve notre liberté de décision, puisque aujourd'hui aucun choix irréversible n'a été fait et que les études, engagées ou fournies par les Britanniques, sont au stade préliminaire. La présence permanente en mer d'un porte-avions est un objectif qui peut se réaliser en coopération avec les Britanniques.

Je ne veux pas lancer un programme qui, à budget constant, risquerait de conduire à mettre en cause la modernisation de la dissuasion, la sécurité et l'équipement des personnels, la préparation de l'avenir. Cette claire hiérarchisation de notre effort sera la garantie de sa réussite.

4. La dimension européenne

Pour les peuples européens, la sécurité de notre espace commun sera un enjeu croissant. Nous sentons bien, d'ailleurs, que l'évolution internationale renforce ce sentiment : construire une défense européenne est perçue comme l'une des voies de l'avenir pour disposer des moyens, en particulier diplomatiques, de résister à l'arbitraire de rapports de forces inégaux, pour faire obstacle aux pratiques unilatérales qui reprennent pied sur la scène internationale, pour équilibrer la relation transatlantique.

C'est, aussi, un moyen pour les Européens de rationaliser et de renforcer leurs moyens militaires, en les mettant davantage en commun.

La France ne doit donc pas hésiter à faire le choix de l'inscription de sa politique de défense dans une politique européenne de sécurité et de défense. Je prendrai en ce sens des initiatives avec nos partenaires.

Dans une période cruciale pour l'avenir de notre pays et de l'Europe, j'ai conscience des responsabilités de la France. Notre pays doit soutenir l'ambition d'une grande politique de défense au service de la sécurité européenne et de la paix dans le monde.

La défense européenne, depuis cinq ans, est en panne. Certes, et grâce notamment aux acquis de la période 1998-2002, des progrès ont été enregistrés au cours des dernières années : opérations symboliquement conduites sous drapeau européen en ex-Yougoslavie et en République démocratique du Congo, mise sur pied d'une force de gendarmerie européenne, lancement de l'Agence européenne de défense.

Mais la portée concrète de ces initiatives demeure très limitée, et les ambitions des sommets de Laeken et de Nice ont été perdues de vue, en particulier l'objectif d'une force européenne de 60 000 hommes réellement opérationnelle. Les efforts se portent en pratique davantage sur la mise en place de la force de réaction rapide de l'OTAN.

Pour sortir de cette confusion, et relancer l'Europe de la défense, il convient d'avancer à la fois sur le terrain institutionnel et, surtout sans doute, sur celui des coopérations concrètes.

Un effort collectif et soutenu en matière de recherche et la convergence des politiques d'acquisition d'équipements est une absolue nécessité si l'on veut sauvegarder et consolider une plate-forme industrielle de haute technologie en Europe. Nous en avons les capacités, et je voudrais saluer ici l'ensemble des personnels de notre industrie de défense, dont la compétence nous est plus que jamais indispensable.

Cette ambition appelle en outre, pour faire face à la concurrence internationale, la poursuite de l'intégration de l'industrie européenne d'armement .

Les programmes de recherche en matière d'équipements militaires exigent une échelle de production capable de les amortir. Nous la trouverons en Europe, au fur et à mesure qu'y progressera la conscience de préparer une défense européenne de l'Europe, qu'il s'agisse de transport aérien militaire, de systèmes autorisant la distance, comme les drones, de missiles.

L'optimisation de l'effort de défense a aussi une dimension européenne. Dans une Europe qui

partage les mêmes intérêts de sécurité, la coordination industrielle, amorcée par l'Agence Européenne de défense, peut prendre une nouvelle ampleur : planification commune de l'effort de recherche-développement ; exigence d'interopérabilité pour les commandes nationales de matériels militaires ; partage des capacités industrielles, dans l'idée que la sécurité des approvisionnements peut être mutualisée au niveau européen.

Sécurité d'approvisionnement européenne signifie autonomie de l'Europe vis-à-vis des Etats-Unis dans le domaine de l'armement. L'industrie de l'armement n'est pas un champ de concurrence libre et égale, dans la mesure où l'accès aux marchés, aux technologies, aux armements américains reste largement une affaire de souveraineté pour les Etats-Unis. Sans exclure la réciprocité, l'Europe doit avoir les mêmes exigences, si elle veut, par exemple, faire émerger des architectures de systèmes de défense dotés de la taille critique et compétitifs.

L'effort spatial européen enfin est aujourd'hui menacé de stagnation. La France a longtemps joué un rôle de leader dans ce domaine. D'autres, en Allemagne, en Italie, en Espagne ou en Belgique, nous ont suivis. Le Royaume Uni a ses programmes de communication. Nous n'avons guère, aujourd'hui, dans notre pays, de perspectives, après l'arrivée en service des équipements conçus sous de précédents gouvernements de gauche, dans le domaine du renseignement ou des télécommunications. La loi de programmation actuelle est pratiquement muette sur ce sujet. La France et l'Europe doivent être présentes dans le secteur spatial, en particulier de l'observation, sous peine de remettre leur sécurité à d'autres. On le voit bien avec l'élan pris par d'autres pays hors d'Europe, sur d'autres continents, les Etats-Unis bien sûr, mais aussi la Chine, l'Inde », le Japon. Serons-nous absents ? Pour moi, certainement pas !

Devant le désordre du monde, nous devons faire émerger en Europe un acteur stratégique indépendant. L'OTAN n'a pas vocation à le devenir. Nous resterons fidèles à chacun de nos engagements souscrits dans le Traité de l'Atlantique Nord. Mais la France veillera, avec moi, à ce que l'OTAN ne dérive pas vers un rôle de gendarme du monde, se substituant à l'O.N.U., ce qu'elle n'est pas et ne peut pas être. En Europe, les intérêts de sécurité convergent. Ce n'est pas toujours le cas avec les Etats-Unis. Nous ne sommes pas exposés de la même façon. Au contraire, nous pouvons l'être davantage si nous nous laissons enrôler dans une guerre de civilisations dont je récuse l'idée.

Le maintien du statut spécifique de la France, garant de l'indépendance de nos choix de sécurité, implique que nous sachions résister aux tropismes d'extension permanente des champs d'actions et des domaines d'intervention de l'OTAN. Certains de nos partenaires européens peuvent être tentés de ne prendre d'engagements qu'à l'intérieur de l'OTAN. J'en débattrai avec eux, sans arrogance et sans préjugé. J'entends les convaincre par la preuve. Par la réussite des programmes de défense que nous mènerons ensemble via l'Agence européenne de défense, mais aussi par le dialogue politique sur la défense de l'Europe que je proposerai à nos partenaires.

La nécessité d'une défense européenne s'impose donc. Comme le soulignait François Mitterrand dans son discours de Strasbourg en janvier 1995, ce projet « est une grande ambition, un objectif qui peut paraître irréalisable, en tout cas de longue haleine, et pourtant il faudra bien le faire ! ».

L'ancrage dans les institutions européennes est source de légitimité, l'appui sur les dispositifs militaires des grandes puissances européennes est source d'efficacité.

Une Europe forte est en outre la condition sine qua non d'une relation transatlantique équilibrée, harmonieuse et donc durable. Le renforcement de la défense européenne doit ainsi contribuer à la solidité de l'Alliance atlantique.

III -Renouveler la confiance entre les citoyens et la défense

Assurer la sécurité de nos concitoyens, contribuer à la paix dans le monde, c'est une tâche exaltante. Elle ne peut être menée à bien que si un pacte de confiance unit les citoyens à ceux qui ont accepté la charge de la défense.

1. Le service civique

La disparition du service national a indéniablement distendu le lien entre la Nation et son armée. Or, notre pays ne peut accomplir l'effort demandé que si cet effort est compris et partagé. C'est pourquoi, le service civique qui sera créé pourra avoir une dimension de formation de base aux missions de protection civile et de défense du territoire. Il pourra déboucher sur des volontariats service long de dix-huit à vingt-quatre mois. Il faut rétablir le contact entre les jeunes générations et l'armée de la République. La défense ne peut rester étrangère à leurs préoccupations. Et nos armées doivent conserver ce lien vivant avec les jeunes citoyens. La politique de formation et de recrutement des réserves militaires accentuera son effort en direction des jeunes Françaises et Français qui souhaitent donner un sens concret à un engagement pour la défense de leur pays.

2. Les choix budgétaires

Le budget actuel de la défense correspond à 2% du produit intérieur brut. Dans un environnement où, pour l'opinion, la paix à nos frontières semble établie, l'effort paraît important. J'entends pourtant le maintenir, car les menaces ont changé mais n'ont pas disparu. Les ambitions qu'il faut nourrir pour une Europe indépendante ne peuvent se passer d'un effort suffisant de défense. Nous ne pouvons nous en remettre à d'autres du soin de nous défendre si nous voulons construire un destin de liberté. Cette liberté a un coût. C'est à l'intérieur de cet effort qu'il faudra procéder aux redéploiements nécessaires.

Une défense efficace n'est pas un empilement de programmes, poursuivis simplement parce que l'habitude s'en était prise. Ce n'est pas non plus la remise en cause permanente des choix, du fait d'opérations extérieures imprévues. Gouverner, c'est choisir, ce n'est pas subir, ni le fardeau du passé, ni les contraintes de l'improvisation. C'est une anticipation, une volonté, et une réévaluation permanentes. J'y veillerai.

3. La condition militaire

La condition militaire mérite une grande attention. Le métier des armes n'est pas un métier comme les autres. Ceux qui ont choisi cet engagement savent qu'il peut aller jusqu'au sacrifice suprême. Et je veux saluer ici la mémoire de nos soldats morts ou grièvement blessés, tout récemment, en Afghanistan, en Côte d'Ivoire, en ex-Yougoslavie. Ma pensée va également à tous ceux qui sont engagés sur ces théâtres d'opérations extérieures, et d'abord au sud Liban, au service de la Force intérimaire des Nations Unies renforcée, à laquelle j'ai récemment rendu visite.

Je veux rendre hommage aux 437.000 hommes et femmes de la défense, militaires des trois armées, de la gendarmerie, des services communs et les personnels civils. Ils sont la force vive de notre défense. Par leur travail, leur professionnalisme, leur engagement au service de notre sécurité collective et leur dévouement entier au service de la Nation, de ses valeurs et de ses intérêts, ils ont conquis le respect des Français et méritent la reconnaissance de la Nation. J'entends également revaloriser le rôle du personnel civil qui contribue de manière essentielle au maintien de la compétence technique et au soutien des forces, ainsi que celui des personnels civils et militaires des écoles militaires donnent une formation de qualité à nos officiers et sous-officiers. Je n'oublie pas non plus le rôle essentiel des personnels médicaux.

Le recrutement, la formation, les conditions de vie des personnels de la défense méritent d'être sérieusement améliorés. Le premier rapport du Haut comité d'évaluation de la condition militaire remis le 8 février dernier, trace des orientations utiles : en matière de niveau de vie, de logement, de reconversions. Il marque les sujétions particulières de l'état militaire sur la situation familiale, la forte mobilité géographique qu'elle implique, et ce décalage croissant avec l'évolution générale de la société.

Les difficultés sont bien connues par les militaires, mais je tiens à rappeler ici les plus pesantes : disponibilité insuffisante de logements corrects et adaptés dans certaines garnisons ; accès à la propriété ; ou emploi des conjoints. Tout ceci pèse directement sur le revenu des foyers de militaires, je pense notamment au taux d'emploi des femmes de militaires inférieur de dix points à la moyenne des Françaises et au taux de chômage des conjoints de militaires deux fois plus élevé que celui de la moyenne des Français. Nous préparerons un plan d'ensemble de soutien de la condition sociale et professionnelle des militaires avec des volets formation, logement, famille et reconversion.

Sur le terrain des droits professionnels, la représentation des militaires verra se généraliser l'élection dans les instances de concertation.

L'engagement des militaires doit rencontrer la reconnaissance de la République. Ce sera l'une de mes préoccupations. Je veux que l'attractivité de la condition militaire soit nettement améliorée.

4. Mieux associer le Parlement aux choix, notamment en matière d'opérations extérieures

Le Parlement sera plus étroitement associé aux décisions concernant la défense. J'ai évoqué le contrôle des activités de renseignement. Mais je veux surtout souligner que je n'engagerai qu'avec discernement nos armées dans des opérations extérieures. Certaines sont indispensables pour préserver la paix, empêcher des affrontements meurtriers, ou contribuer à l'exécution des résolutions des Nations Unies. J'associerai le Parlement au contrôle de ces opérations extérieures. De même, en ce qui concerne les exportations d'armement, les parlementaires, regroupés dans un cadre approprié, recevront des informations complètes et actualisées sur ces ventes et se verront faciliter l'accès aux directives et décisions relatives au contrôle des exportations.

Nos opérations extérieures doivent être acceptées à la fois par les populations concernées et par les Français. Elles ne sont acceptables que si elles sont au service de solutions politiques justes et ont pour objectif le rétablissement de la stabilité et de la paix. Elles ne peuvent intervenir que sur une base juridique claire. Elles comprennent, significativement et légitimement, des interventions de sécurité civile, de protection des populations ou d'appui aux actions humanitaires des ONG.

5. Le lien armée - nation

La force de l'armée est dans son union étroite avec la nation. C'est encore aujourd'hui la condition de l'effort consenti par le pays pour sa défense. La professionnalisation des armées ne dispense nullement du renforcement du lien entre la Nation et son armée. Elle appelle au contraire à tisser des liens nouveaux entre les citoyens et les armées, et, par l'éducation civique, à faire comprendre le rôle actuel de la défense. Il est nécessaire par exemple de repenser l'enseignement de défense inscrit aux programmes des établissements scolaires et universitaires et de renforcer le contenu civique des Journées d'appel et de préparation à la défense. Ce sera fait.

La perspective européenne ne s'oppose pas au sentiment national ; elle sera le prolongement d'une citoyenneté bien comprise. De la même façon, la naissance d'une Europe de la défense, vraiment européenne, adviendra parce que la France aura tenu bon pendant longtemps sur l'indépendance de ses moyens. Les deux mouvements vont de pair. Au lieu de les opposer, je les ferai converger au service de la paix et de la sécurité en Europe.

La France n'est pas une puissance pacifiste ; c'est une puissance pacifique. Elle ne menace personne mais ne baissera pas la garde devant les nouvelles menaces.

Elle préparera avec sincérité et espoir l'émergence d'une défense européenne indépendante, fondée sur l'effort propre des Européens. Avant que cette étape ne soit atteinte, elle maintiendra et modernisera l'outil de défense nationale.

Ainsi seront garanties la sécurité de nos concitoyens et celle de la France. Ainsi nous stabiliserons la paix en Europe. Ainsi nous contribuerons à la paix du monde.

Tel est le but de notre défense.

Vive la République, vive le France.